

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fourneureau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-145

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231114-CC_2023_145-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatorze novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 8 novembre 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 25

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Thierry BADEL, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Luc CHAVASSIEUX donne procuration à Anik BLANC
Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY
Jean-Luc BONNAFOUS donne procuration à François PINGON
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Séverine SICHE-CHOL

SECRETAIRE DE SEANCE : Marilyn SEON

VOIRIE

**Acquisition à la SCI
DE TALUYERS des
parcelles A n° 2265 et
A n°3365 sises lieu-dit
« La Ronze » à
Taluyers et retrait
de la délibération
n° CC-2023-053
du 23 mai 2023**

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L242-4,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Développement Economique et de Voirie,

Vu la délibération n° CC-2023-053 du Conseil Communautaire du 23 mai 2023 relative à l'acquisition à la SCI DE TALUYERS, d'une emprise de terrain à détacher de la parcelle A n° 2266 (nouvellement cadastrée A n° 3290),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du Territoire, Equipements et Transition Ecologique » en date du 7 novembre 2023,

Par délibération n° CC-2023-053 du 23 mai 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain de 470 m², à détacher de la parcelle cadastrée A n° 3290 (issue de la parcelle A n° 2266), sise lieu-dit « La Ronze » à Taluyers et appartenant à la SCI DE TALUYERS, pour le bouclage « mode doux » de la rue des Carrières, au prix de 10 000 € TTC, frais d'acte et de géomètre en sus à la charge de la COPAMO.

A la suite de plusieurs divisions parcellaires intervenues sur le tènement et de l'aménagement définitif de la propriété de la SCI DE TALUYERS, l'emprise du cheminement piéton est désormais constituée par les parcelles A n° 3365 (issue de la division de la parcelle A n° 3290) pour une superficie de 382 m² et A n° 2265 pour une superficie de 5 m².

Il convient donc de délibérer à nouveau pour préciser les nouveaux numéros de parcelles à acquérir, à savoir les parcelles A n° 2265 et A n° 3365, et leur superficie exacte, étant précisé que les conditions préalablement négociées avec la SCI DE TALUYERS concernant le prix d'acquisition forfaitaire de 10 000 € TTC demeurent inchangées.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 17/11/23
Notifié ou publié
le 17/11/23
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

RETIRE la délibération n° CC-2023-053 du Conseil Communautaire du 23 mai 2023,

APPROUVE l'acquisition d'une emprise de 387 m², correspondant aux parcelles cadastrées A n° 2265 (5 m²) et A n° 3365 (382 m²), sise lieu-dit « La Ronze » à Taluyers et appartenant à la SCI DE TALUYERS, au prix de 10 000 € TTC,

PRECISE que cette acquisition sera passée et réitérée par acte authentique, les frais d'acte notarié demeurant à la charge de la COPAMO,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce y afférente,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2023 compte 2111.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

